

A9

A - Faciliter l'articulation des temps de vie



CRÉER UN RÉSEAU DE BABY-SITTER À DOMICILE

Constat

Les femmes ayant des enfants en bas âge et qui souhaitent s'impliquer dans la vie citoyenne rencontrent des difficultés pour participer à des activités ou réunions notamment en fin de journée ou en soirée. Le conjoint, lorsqu'elles sont en couple, n'est pas toujours présent ou disponible pour s'occuper des enfants. Il en est de même pour la famille ou l'entourage. Les crèches et les haltes garderies ne sont pas ouvertes dans ces créneaux horaires. De plus, en milieu rural, celles-ci sont souvent très éloignées des lieux de vie ou de réunion des personnes. La solution la plus souple reste alors de faire appel à des baby-sitters, encore faut-il en connaître et avoir confiance en la personne retenue.

Objectif

Mettre en place un réseau de baby-sitter à domicile.

Description

Une liste de jeunes intéressé-es est constituée sur un territoire, notamment en partenariat avec les Points Accueil Jeunesse, les lycées qui peuvent constituer des lieux d'information pour les jeunes. Cette liste indique les disponibilités des baby-sitters et le territoire sur lequel ils ou elles peuvent se déplacer.

Une association est créée pour assurer le fonctionnement du réseau : constitution de la liste et mise à jour des fiches, mise en relation entre les parents et le ou la jeune, élaboration d'un contrat-type, suivi et évaluation du dispositif. Elle organise une formation de base pour les baby-sitters.

Les jeunes et les parents signent une charte d'engagement commun. La charte précise que l'association qui met en relation les deux parties n'a aucune responsabilité en cas de difficulté. Le contrat se passe entre le ou la baby-sitter et les parents uniquement.

Les parents demandeurs vont le-la chercher à domicile et le-la ramènent, si besoin après le temps de garde. Ils remplissent une fiche de bilan à l'issue de chaque temps de garde. Elle est renvoyée à l'association.

Ce système permet un mode de garde souple à domicile, sans cependant offrir la qualité et les garanties du service des assistant-es maternel-les.

Ce type de service peut être difficile à mettre en oeuvre en milieu rural du fait de l'éloignement entre parents et baby-sitter potentiel.

A - Faciliter l'articulation des temps de vie

A9



Conditions de réussite

Au-delà des principes généraux, la charte précise de manière détaillée les droits et les devoirs des parents et du ou de la baby-sitter.

Le contrat est passé entre les parents et le-la baby-sitter, indépendamment de la structure de mise en relation, afin de responsabiliser les deux contractants et d'éviter toute difficulté à la structure assurant cette mise en relation.

La structure a une fonction d'accompagnement importante, que ce soit à travers la formation des baby-sitters ou le suivi des baby-sitters, et dans les relations avec les parents.

Partenariat

Point Accueil jeunes, lycées, communes ou communautés de communes, ...

Des expériences de réseau de baby-sitting en France

Il existe des sites internet proposant ce type de services en ligne (<http://www.magicmaman.com/petites-annonces/>; <http://www.baby-sitter.enligne-fr.com/presentation.php>; ...). Il s'agit de portails de mise en relation payants. Mais ils ne répondent pas à des demandes en milieu rural où la proximité est indispensable.

Des réseaux de baby-sitting ont été mis en place sur différents territoires. A titre d'exemple, voici les caractéristiques du réseau mis en place par le Point Accueil Jeunes se de Chambourcy :

Les baby-sitters suivent une formation théorique et deux stages pratiques à la Crèche et au Centre de loisirs Maternel de Chambourcy. Il s'agit de lycéens et de lycéennes.

Une charte définit les droits et devoirs des parents et des baby-sitters.

Un service propose la mise en relation entre parents et baby-sitter.

La procédure pour les parents est la suivante (selon les termes inscrits dans le site ci-dessous) :

- 1° inscription au réseau et signature de la charte
- 2° définir vos besoins avec nous
- 3° proposition de candidatures par nos soins
- 4° rendez-vous et choix de votre part du candidat
- 5° définition avec le baby-sitter de la rémunération avec grille tarifaire à l'appui (rubrique baby-sitting)
- 6° bilan téléphonique de cette première garde

La charte, le contrat de travail, le tarif sont accessibles sur : http://www.chambourcy.fr/article.php3?id_article=395